



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Envoyé en préfecture le 19/03/2018
Reçu en préfecture le 19/03/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180308-2018_03_031-DE

SÉANCE DU 8 MARS 2018

2018-03-031 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 2 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le huit mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT

Absents :

Anne-Marie ROUX, Kléber AUDINET, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jérôme COSNARD pouvoir à Anne BERTHOME, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ENFANCE, PETITE ENFANCE

MONTANT DE LA REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA CRÈCHE "FARANDOLE" SITUÉE À ARVEYRES

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, en l'absence de Madame Anne-Marie ROUX, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

Vu les statuts de La Cali et sa compétence en matière de Petite Enfance,

Vu les articles L 2125-1 à 5 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017-11-281 en date du 17 novembre 2017 portant approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de la crèche « Farandole »,

Considérant que le bâtiment situé au 31 bis rue du 8 mai 1945 à Arveyres appartient à La Cali, et relève de son domaine public,

Considérant que ce bâtiment concourt à l'exploitation du Multi Accueil « Farandole » et que dans ce cadre il sera mis à disposition de l'attributaire de la Délégation de Service Public concernée,

Considérant que l'occupation du domaine public donne lieu à versement de redevance pour l'occupation proprement dite, visant l'avantage tiré de l'utilisation des locaux,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 26 février 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public intercommunal pour l'occupation du bâtiment intercommunal situé au 31 bis rue du 8 mai 1945 à Arveyres comme suit :

- une part fixe de 22 834 € par an (payable l'année N)
- une part variable qui s'appuie sur une assiette unique : le chiffre d'affaire H.T. La part variable est obtenue en appliquant les taux ci-dessous au chiffre d'affaire et payable en N+1 :

| CA H.T. | Taux |
|--|------|
| 0 € à 300 000 € | 0% |
| sur la fraction du CA au-delà de 300 000 € | 0.5% |

Imputation budgétaire : chapitre 75 – compte 752 - service gestionnaire et destinataire MA9

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 19 mars 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournois

